

LE TEMPS



Hors-série
Fonds de placement
Les investisseurs à la fête

Cinéma
Politique, arnaques et bigoudis
dans «American Bluff» Page 26

Economie & Finance
Un bénéfice de 3,17 milliards pour UBS,
et des bonus qui bondissent Page 21

Mercredi 5 février 2014 | N° 4823

MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE

CHF 3.50, France €2.70

Spécialistes: le mythe de la grande pénurie

En matière de spécialistes, et tout particulièrement de compétences dans les domaines de l'ingénierie, des mathématiques et de l'informatique, toutes sortes de chiffres sont avancés. Soit, selon les sources, 16 000 places vacantes en Suisse, un défaut de 25 000 personnes ou même une pénurie de 150 000 ingénieurs d'ici à 2020. Des chiffres qui laissent chefs d'entreprise et responsables de l'emploi dubitatifs. La pénurie ne serait pas aussi grande. Mais, incontestablement, la libre circulation donne une

marge de manœuvre aux entreprises pour recruter les compétences qu'elles réclament.

Par contre, les employeurs n'ont aucune envie de revivre le temps des contingents de permis pour les travailleurs étrangers en vigueur jusqu'en 2001, contingents auxquels songent quelques élus de l'UDC. Les tensions entre secteurs d'activité étaient très fortes. Le parlement fédéral de Berne s'inquiétait régulièrement du nombre de travailleurs «au noir» et des sans-papiers. Dououreux souvenirs. ► Pages 3, 8, 19

Banquiers suisses dans la crainte des juges français

> **Fiscalité** Risque de poursuites pénales en France

Les affaires HSBC Suisse (fichiers Falciani), UBS (démarchage illicite de la filiale française) et Reyl & Cie (affaire Cahuzac) augmentent-elles d'un phénomène qui pourrait s'étendre? Les juges français, non satisfaits de s'en prendre aux évadés fiscaux, vont-ils péna-

lement mettre en cause des personnes physiques ou des institutions suisses pour des actes commis sur territoire suisse? Au vu de l'arsenal juridique, la justice française va-t-elle s'attaquer aux banques suisses qui auraient ouvert un compte à un client fran-

çais, en sachant que celui-ci cherchait à échapper à l'impôt? De quoi créer un fort sentiment d'insécurité juridique. De l'avis des experts consultés par *Le Temps*, le risque de vastes opérations contre les banquiers suisses est plus théorique que réel. ► Page 6

Editorial

En place de Grève

Par Alexis Favre

Sur le papier, le risque est énorme. Systémique même, pour la place financière helvétique, genevoise en particulier. Le droit pénal français étant ce qu'il est, les banques suisses pourraient être poursuivies une à une par les juges français pour avoir hébergé de l'argent non déclaré de contribuables hexagonaux. Alors qu'au regard du droit suisse, elles n'ont rien fait de mal. HSBC et UBS en savent quelque chose.

Pire: les mises en examen de Dominique et François Reyl – dirigeants de la banque Reyl & Cie – font craindre la généralisation d'une pratique bien plus douloureuse. Les banquiers, des êtres humains, pourraient être «pris en otage» par les juges, contraints à un choix impossible: sauver leur peau en France en violant le secret bancaire – et risquer la prison en Suisse – ou défier la justice française et vivre avec la gendarmerie nationale aux trousses, de contrôles judiciaires en mandats d'amener, malfrats parmi les malfrats.

Pour éviter ce scénario catastrophe, d'aucuns espèrent encore que Berne sorte un lapin de son chapeau en séduisant Paris. Que le «dialogue structuré» franco-suisse accouchera d'un accord à l'amiable, de garanties pour soldes de tout compte. Que le passé sera réglé dans un grand geste englobant. Ce serait merveilleux.

Mais cet espoir disparaît à mesure que le temps passe. Peu à peu, les banquiers comprennent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et font place nette aussi vite que possible. Pour y avoir goûté à la sauce américaine, ils savent aussi que le règlement du passé peut avoir un goût par trop amer.

Ont-ils pour autant tous déjà passé commande de pyjamas rayés, dans l'angoisse d'une convocation du pôle financier du parquet de Paris? Non. Parce qu'au-delà du droit français et du pouvoir des juges, la réalité est peut-être moins affreuse qu'il n'y paraît. A l'extermination systématique, la justice française préférera certainement quelques exécutions en place de Grève, exemplaires et médiatisées. Ne serait-ce que parce qu'elle n'a pas les moyens de l'exhaustivité. «Politique de la déclamation», sourit un fiscaliste français fêru de métaphores antiques et rompu aux pratiques républicaines. Ce sera dur, ce sera injuste et la profession aura raison d'aboyer. Mais la caravane passera.

Lift réunit à Genève la communauté mondiale des start-up et autres innovateurs



Des designers aux entrepreneurs en passant par les hackers, plus de 1000 participants sont attendus à la 9e édition de Lift. «Désormais, c'est le lieu où l'on identifie les tendances, mais aussi celui où on les réalise», se réjouit Sylvie Reinhard, directrice de l'incontournable rendez-vous de ceux qui comptent dans les nouvelles technologies. ► Page 27

L'essentiel

Zooms

Haro sur Facebook!

Le réseau social fête ses 10 ans. Ce qui ravive quelques critiques. Michel Danthé en a débûsqué une truculente. Page 2

International

Etats-Unis: l'héroïne déferle

La mort par overdose de Philip Seymour Hoffman met en lumière l'explosion de la consommation d'héroïne aux Etats-Unis. Page 5

Suisse

Nicolas Blancho indésirable

Le président du Conseil central islamique suisse donnera une conférence dans une mosquée de Sion, l'UDC monte aux barricades. Page 8

Sciences

Des robots à l'école

Des élèves longtemps absents en raison d'une maladie pourraient tout de même assister aux cours grâce à des robots. Démonstration avec le prototype QB dans un lycée de Lyon. Page 14

Immobilier

Lausanne bouge

Le quartier du Rôtillon, à Lausanne, vient de renaître, coloré et modernisé, tout en conservant sa configuration médiévale. Retour sur un destin architectural mouvementé. Pages 22, 23

La réduction embryonnaire aussi ciblée

On estime leur nombre à une centaine par an en Suisse. Mais la réduction embryonnaire est également concernée par l'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée», soumise au peuple suisse le 9 février. Les initiateurs ne veulent pas que cette opération soit prise en charge par l'assurance de base. «Nous pensons qu'il ne faut pas intervenir dans une grossesse», dit la coprésidente du comité d'initiative.

Une position qui est partagée par plusieurs jeunes femmes, qui témoignent de leur total désaccord avec l'idée de l'avortement. ► Pages 7, 9, 28

Aimé Humbert, l'homme du traité avec le Japon

A La Chaux-de-Fonds, il n'a pas (encore) une rue à son nom. Et pourtant, cet enfant des Montagnes neuchâtelaises, conseiller d'Etat puis élu à Berne, est le père des relations commerciales entre la Suisse et le Japon. Il y a 150 ans, le 6 février 1864, Aimé Humbert a posé sa signature en tant que ministre plénipotentiaire au bas du Traité de commerce et d'amitié avec le Japon.

La mise en place de cet accord commercial n'a pas été aisée. Ni en Suisse, où le Conseil fédéral a refusé de financer l'expédition, en voyant là surtout une démarche personnelle d'Aimé Hum-

bert et de son frère, Ulysse, horloger à Genève. Ni au Japon, où Aimé Humbert a été fort mal accueilli, bloqué pendant près d'un an à Nagasaki. Deux hommes, néerlandais, vont l'aider à ouvrir les portes d'Edo, l'ancien nom de Tokyo. Le premier est un marin, le lieutenant-colonel de Casembroot. Le second un diplomate, Dirk de Graeff van Polsbroek. Le Royaume des Pays-Bas offrira même, dans la capitale nipponne, le gîte à la Confédération. Une aventure racontée en 1866, avec force détails et observations, dans ses récits de voyage *Le Tour du monde*. ► Page 15



Le Temps

Pl. de Cornavin 3, CP 2570, 1211 Genève 2
Tél. +4122 888 58 58
Fax +4122 888 58 59

www.letempsarchives.ch
Collections historiques intégrales:
Journal de Genève, Gazette de
Lausanne et Le Nouveau Quotidien

index

Avis de décès 10
Bourses et changes 13

Fonds

11, 12, 13
Téléphones utiles 10
Toute la météo 14

Pour vous abonner:

www.letemps.ch/abos
00 8000 155 91 92
(appel gratuit)



Ces juges qui font trembler les banquiers

> Fraude fiscale

En droit, la justice française pourrait s'en prendre à toutes les banques suisses

> Un risque plus théorique que réel, estiment nombre d'experts

Alexis Favre

En avril 2013, s'appuyant sur les listings volés par l'ancien informaticien de HSBC Suisse Hervé Falciani, la justice française ouvrait contre la banque une information judiciaire pour «démarchage bancaire illicite et blanchiment de fraude fiscale en bande organisée». Deux mois plus tard, dans le sillage de sa filiale française, UBS Suisse était mise en examen pour «démarchage bancaire illicite» et la banque était placée sous le statut de témoin assisté pour «blanchiment de fraude fiscale».

En octobre puis en décembre derniers, Dominique Rey et son fils François Rey – respectivement fondateur et directeur général de la banque genevoise du même nom – étaient à leur tour mis en examen pour «blanchiment de fraude fiscale» dans l'affaire Cahuzac et dans une procédure ouverte en marge de celle-ci.

Trois affaires qui illustrent un même phénomène: les juges français ne s'en prennent pas qu'aux évadés fiscaux, mais aussi à ceux qui, en Suisse, leur ont facilité la tâche. Comme le soulignait l'avocat genevois de la banque Rey, Vincent Jeanneret, en décembre dans *Le Temps*, le dossier Rey a même ceci de nouveau que les autorités françaises y prennent «individuellement les banquiers en otage pour leur soutirer des informations sur leurs clients, [...] S'ils ne répondent pas aux convocations des juges, ils seront placés sous mandat d'arrêt. Et s'ils se rendent aux auditions, comme l'a fait François Rey, ils se retrouvent devant un choix impossible: trahir leurs clients et violer le droit suisse, ou ne pas les trahir et se voir entraînés dans leurs libérés.»

Dans une tribune publiée la semaine passée (LT du 29.01.2014), l'avocat genevois Alexandre de Senarclens et son confrère parisien David Lutran tiraient la sonnette d'alarme: l'arsenal pénal français est «susceptible de concerner le banquier [suisse] dès lors que celui-ci n'a pas averti les autorités compétentes alors même qu'il avait des raisons légitimes de soup-



Les dirigeants de la banque genevoise Rey & Cie ont été personnellement mis en examen. Un précédent qui inquiète la place financière. ARCHIVES

çonner une fraude fiscale». Reformulé par le fiscaliste parisien Alain Moreau: «En théorie, si un juge français veut s'attaquer à toutes les banques suisses, il le peut. Le seul fait de gérer un compte non déclaré peut relever du blanchiment de fraude fiscale.»

Un constat qui a de quoi provoquer des insomnies dans la place financière. «A partir du moment où la France reproche à un banquier ce que toutes les banques suisses ont pu faire, le risque systémique existe», avertit l'avocat et conseiller national genevois Christian Lüscher. Et d'en appeler à un règlement politique du dossier. Règlement dont «la décriminalisation des banques et de leurs employés pourrait faire partie», précise le directeur de la Fondation Genève Place Financière, Edouard Cuendet, lequel veut espérer que le «dialogue structuré» entamé en 2013 par Eveline Widmer-Schlumpf et son homologue français, Pierre Moscovici – dont la visite en Suisse est agendée au 6 mars –, portera ses fruits.

Dans l'attente de cette hypothétique solution négociée – et alors que la France a encore durci son arsenal pénal via la loi du 6 décembre 2013, qui institue notamment les délits de fraude fiscale aggravée et de fraude fiscale commise en bande organisée –, les banquiers genevois doivent-ils tous trem-

bler? Non, répond l'avocat fiscaliste parisien Patrick Michaud: «Entre la théorie et la pratique, il y a un monde. A mon sens, la France pratique la politique de la décimation: elle cloue au pilori une poignée de banques, pour faire peur. UBS, parce que c'est la plus grande; HSBC, à cause de l'affaire Falciani; Rey, pour le compte Cahuzac.»

«La France pratique la politique de la décimation: elle veut faire peur»

A entendre Patrick Michaud, la Suisse ne serait pas la seule à faire l'objet de cette politique: «Dans l'affaire Wildenstein [une fraude fiscale supposée de plusieurs centaines de millions d'euros de la célèbre famille française de marchands d'art], la justice française a mis en examen deux banques étrangères, la Royal Bank of Canada et la Northern Trust, pour complicité de fraude fiscale. C'est la même chose: on a voulu faire un exemple, parce que c'étaient les Wildenstein.»

Fiscaliste parisien lui aussi, Alain Moreau n'est pas plus alarmiste: «La justice française peut-elle s'en prendre à toutes les banques suisses? Au-delà de la théorie,

c'est impossible! Ne serait-ce que pour des questions de moyens. Seules les banques qui ont poussé le bouchon très loin risquent quelque chose.» Poussé le bouchon très loin? «Je pense à celles qui ont vraiment facilité des opérations de blanchiment, qui ont sciemment monté des structures pour dissimuler l'argent, qui ont activement facilité l'évasion fiscale.»

Si personne ne peut exclure que d'autres exemples suivent ceux de HSBC, d'UBS ou de Rey, un autre phénomène pourrait contribuer à mettre nombre de banques à l'abri: les clients qui se régularisent avant la date butoir de la prochaine campagne fiscale française, le 31 mai, échappent au durcissement de la loi française (LT du 22.11.2013). De quoi donner des arguments aux banques qui poussent leurs clients à se mettre en règle. Et si la plupart d'entre elles le font – «Le mot d'ordre est quasi général», assure le responsable de la clientèle française d'une banque de la place –, c'est parce qu'elles y ont un évident intérêt: «La fraude fiscale comme la complicité sont lavées par la régularisation, explique Alain Moreau. Une régularisation se termine toujours par une transaction: un contrat entre le contribuable et l'administration, par lequel cette dernière s'engage à ne pas saisir le juge pénal.» En clair: la régularisation du client met la banque à l'abri

de toute poursuite pénale pour des motifs fiscaux.

Enfin, estiment plusieurs interlocuteurs, la France a peut-être beaucoup à perdre sur le plan «géo-économique» à lancer une chasse aux sorcières contre les banques suisses. «La France n'a pas forcément intérêt à avoir des relations dégradées avec la Suisse, avance Edouard Cuendet. J'entends beaucoup dire que les clients des banques suisses, dont les Français, sont de très gros investisseurs dans le marché français. Un climat de psychose serait défavorable à l'investissement français: la place helvétique doit être dans le Top 5 des investisseurs étrangers en France.»

Patrick Michaud va plus loin: «La France doit faire très attention aux conséquences financières d'une telle politique. Il serait terrible pour elle que les traders se mettent à refuser les emprunts d'Etat français. Un point d'intérêt en plus sur la dette française coûterait 20 milliards d'euros au pays. Vingt fois plus que le rendement espéré de la régularisation. De quoi faire réfléchir.»

Bilan: «L'ambiance n'est pas très bonne et les incertitudes sont là, résume le responsable de la clientèle française cité plus haut. Mais à partir du moment où la plupart des banques se mettent en règle, il y a certainement plus de peur irraisonnée que de risque systémique pour la place financière.»

La réforme de la DDC inquiète en haut lieu

> Aide Commission de gestion du National

ATS

La réorganisation de la DDC continue de soulever des remous. Au point que la Commission de gestion du National envisage de s'emparer de l'affaire. Sur la base d'une requête du président du groupe parlementaire socialiste, Andy Tschümperlin, elle a chargé une sous-commission de vérifier s'il y avait lieu d'intervenir sur le plan de la haute surveillance de l'administration.

La réforme de la Direction du développement et de la coopération (DDC) s'est vu décerner de mauvaises notes par des experts. Au cours des dernières années, plusieurs services ont été plus étroitement rattachés au Département fédéral des affaires étrangères et la centralisation se poursuit.

La nouvelle stratégie dite d'intégration provoque passablement de mécontentement à l'interne. Le directeur de la DDC, Martin Dahinden, a d'ailleurs préféré céder sa place pour devenir ambassadeur à Washington dès l'été. Plusieurs politiciens s'inquiètent.

La Commission de politique extérieure du Conseil national suit elle aussi l'affaire de près. A son menu, prochainement, la question des ambassades intégrées.

Les élus de droite soutiennent l'idée d'une politique extérieure intégrée, certains allant même jusqu'à exiger que seuls les Etats acceptant le retour de leurs ressortissants expulsés obtiennent une aide helvétique. A gauche, les parlementaires s'inquiètent par contre de cette tendance à lier l'aide au développement à des intérêts de politique extérieure.

Le village russe d'Aminona doit rétrécir

> Valais Le TF n'autorise pas toutes les constructions

Le méga-projet d'Aminona devrait inclure moins de chalets que ce que les promoteurs avaient initialement prévu. Le Tribunal fédéral (TF) accepte partiellement les recours du WWF, de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et de Patrimoine suisse.

Pour des raisons tenant à la protection contre les dangers d'avalanche, il annule le feu vert donné à la construction de plus d'une douzaine de chalets. Le TF annule aussi les autorisations données à la construction d'autres chalets pour des raisons tenant à la législation sur la protection des forêts. Initialement, le projet comprenait la construction d'une quarantaine de chalets. Il inclut également un vaste ensemble hôtelier et cinq tours d'une douzaine d'étages. Les aléas procéduraux ne sont pas terminés puisque le WWF s'est également opposé à la construction des tours.

Le projet est aussi aux prises avec des difficultés financières. Au printemps 2013, les investisseurs se disputaient et Maxim Temnikov, actionnaire majoritaire, quittait la société. En mai, Evgeny Kogan est entré au conseil d'administration d'Aminona Luxury Resort and Village SA et tous les acteurs précédents du projet ont quitté la société en janvier 2014. Selon la RTS, Evgeny Kogan est un proche de Vladimir Poutine et pèserait quelque 950 millions de dollars. LT/ATS

Arrêt 1C_621/2012 du 14 janvier 2014

Enseignante privée de catéchisme

> Valais L'institutrice avait quitté l'Eglise catholique

Interdite par l'évêque de Sion de donner des cours de catéchisme, une enseignante haut-valaisanne a été déboutée par le Conseil d'Etat. La décision de l'évêque avait été prise suite au choix de l'enseignante de quitter l'Eglise catholique. Le Département cantonal de la formation avait confirmé cette décision le 20 juin dernier, décision contre laquelle l'enseignante avait recouru. Le Conseil d'Etat a rejeté le recours le 29 janvier, indique-t-il dans un communiqué.

Dans la foulée, l'enseignante a été privée des cours d'éthique et de culture religieuse, branche non confessionnelle qu'elle enseignait durant l'année 2012-2013. ATS

Pas d'accord bancaire entre Athènes et Berne

> Fisc Les autorités grecques ont rappelé à Eveline Widmer-Schlumpf leur désir d'une réforme du système suisse pour assurer le contrôle et la taxation des dépôts

En arrivant au Ministère grec des finances mardi midi, à quelques mètres du parlement d'Athènes, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral des finances (DFF), a été accueillie par un rassemblement de femmes de ménage, protestant contre leur licenciement de la fonction publique, encadrées par des dizaines de policiers antiémeute. La colère et les slogans des manifestantes, scandés toute la matinée, n'ont pour autant pas entaché la rencontre de la conseillère fédérale avec son homologue, Yannis Stourmaras, qui s'est déroulé, selon les déclarations officielles, dans la «franche cordialité». Cependant, après une heure d'entretien bilatéral organisé dans le cadre de la présidence européenne de la Grèce, aucun ac-

cord entre les deux pays n'a été signé pour la mise en place d'une collaboration plus étroite dans le domaine fiscal et financier.

La pierre d'achoppement concerne les dépôts grecs non imposés dans les banques suisses. Depuis trois ans, Athènes, sous tutelle budgétaire de l'Union européenne et du Fonds monétaire international, se débat pour rapatrier, contrôler ou tout simplement taxer ces sommes. Selon les autorités hellènes, elles s'élevaient à plus de 62 milliards d'euros (76 milliards de francs); all y en a sans doute beaucoup plus si l'on ajoute les coffres-forts remplis», affirme Andréas Drimiotis, conseiller de l'ancien premier ministre Georges Papandréou, qui a lancé la chasse aux fraudeurs fiscaux en 2011, à l'époque avec le

soutien de Berne. «La Grèce fait partie des pays les plus corrompus d'Europe. Les pots-de-vin continuent à aller bon train, comme pour l'attribution de marchés publics. Pour transférer ces grosses sommes d'argent non déclarées, la Suisse est la destination privilégiée. Maintenant, tous les comptes en Suisse ne sont pas forcément le produit de corruptions», ajoute-t-il.

Echange automatique

La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf et son homologue grec se sont mis d'accord sur la nécessité de poursuivre les négociations dans le cadre des travaux de l'OCDE visant à développer une norme internationale en matière d'échange automatique d'informations. Mais pour la

cheffe du Département fédéral des finances, «les banques suisses n'acceptent déjà plus d'argent non déclaré»; quant à la réciprocité des données, «elle s'appliquera, à partir d'aujourd'hui, comme pour le reste de l'Union européenne». Interrogée sur l'accord de taxation des dépôts signé entre Berne et Berlin, Eveline Widmer-Schlumpf l'a tout simplement qualifié d'«obsolète» en laissant penser qu'un tel accord ne risque pas de s'appliquer avec Athènes. Cette volte-face de Berne irritait les autorités grecques, qui souhaitaient passer à la vitesse supérieure et voudraient adopter le modèle britannique, soit une taxation de tous les comptes grecs. Pour le moment, les négociations restent dans l'impasse.

Alexia Kefalas ATHÈNES